

MAIRIE DE BRUGUIERESPlace de la République
31150 BRUGUIERES**RETRAIT GRACIEUX D'UNE
DÉCISION DE NON OPPOSITION**
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNEDemande déposée le 24/04/2025
Dossier complet le 24/04/2025

N° DP 031 091 25 00067

Par : **Monsieur PRIBILSKI GUY**Demeurant à : **24 RUE DES GENETS 31150 BRUGUIERES**

Représenté par :

Pour : **Rehaussement de clôture**Sur un terrain sis à : **24 Rue des Genêts 31150 BRUGUIERES**Surface de plancher créée : m²

Nombre de logements créés :

Nombre de bâtiments créés :

Destination :

LE MAIRE DE LA VILLE DE BRUGUIERES

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.111-1, R.421-1 et suivants ;

Vu la déclaration préalable **DP 031 091 25 00067** délivrée le 24/04/25 ;

Vu la demande de retrait en date du 11/02/2026 réceptionnée en date du 11/02/2026, par laquelle le pétitionnaire déclare ne pas donner suite au projet ;

ARRÊTE**ARTICLE UNIQUE** : La déclaration préalable **DP 031 091 25 00067** délivrée le 24/04/25 est **RETIRÉE**.

BRUGUIERES, le 13/02/2026

Le Maire,
Arnaud SIGU

La présente décision et le dossier annexé ont été transmis au Préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales ce jour.

INFORMATIONS IMPORTANTES**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours CONTENTIEUX devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par courrier à M. le président du Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 07, soit par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours GRACIEUX à adresser à M. le Maire de la Ville de Toulouse, place du Capitole BP 999 - 31040 Toulouse Cedex 6, dans un délai d'un mois qui ne proroge pas le délai de recours contentieux.

